

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			
<p align="center"><b>Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier.</b>  <b>Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</b></p>			

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS	
Adresse :	
Est-ce que le terrain est riverain à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

EXÉCUTANT DES TRAVAUX			
Nom de l'entreprise :			
Nom du responsable :		Téléphone :	
Adresse :		Code postal :	
N° de licence RBQ :		Autoconstruction :	<input type="checkbox"/> Oui

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE	
<p>Un permis de construction n'est pas requis dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une piscine dont la profondeur d'eau est inférieure à 60 centimètres et qui ne comporte pas de système de filtration;</li> <li>• Un bain à remous ou une cuve thermique (spa), lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres;</li> <li>• Un abri de bain à remous ou d'une cuve thermique (spa) préfabriqué.</li> </ul>	
Type d'équipement :	<input type="checkbox"/> Piscine hors terre <input type="checkbox"/> Piscine creusée <input type="checkbox"/> Piscine semi-creusée <input type="checkbox"/> Spa
Matériau de la piscine ou du spa :	<input type="checkbox"/> Fibre de verre <input type="checkbox"/> Béton <input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) :
Dimensions projetées :	Longueur :      Largeur : Diamètre :      Hauteur/Profondeur :
Emplacement projeté :	<input type="checkbox"/> Cour latérale gauche <input type="checkbox"/> Cour latérale droite <input type="checkbox"/> Cour arrière <input type="checkbox"/> Cour avant secondaire

Abattage d'arbres :	Coupe d'arbres requise pour les travaux <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Accès à la piscine :	<input type="checkbox"/> Par une échelle munie d'une portière de sécurité <input type="checkbox"/> Par une échelle protégée par une enceinte <input type="checkbox"/> Par une plate-forme détachée de la maison dont l'accès est protégé par une enceinte <input type="checkbox"/> Par une terrasse rattachée à la résidence dont l'accès est protégé par une enceinte	
Construction donnant accès à la piscine hors terre :	Matériau de la plate-forme :	
	Matériau du garde-corps :	
	Type de fondation :	
	Hauteur de la plate-forme :	
	Hauteur du garde-corps (m) :	Distance entre les barreaux (cm) :
	Type de dispositif de sécurité :	
Clôture/enceinte pour piscine creusée ou semi-creusée :	Hauteur (m) :	Matériau :
	Distance libre verticale (cm) :	Distance libre horizontale (cm) :
	Distance entre le sol/clôture (cm) :	
	Type de dispositif de sécurité :	
Portes	<input type="checkbox"/> Fermeture automatique <input type="checkbox"/> Verrou automatique	
Plongeoir :	<input type="checkbox"/> Oui avec preuve que le plongeoir respecte la norme BNQ 9461-100 <input type="checkbox"/> Non	
Thermopompe :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Équipements de filtration :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Particularité du spa :	Couvercle de sécurité : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Préfabriqué	
	Aménagé à l'intérieur d'un gazébo ou d'un abri : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Plan d'implantation à l'échelle :	<p>Sur une copie de votre certificat de localisation, indiquez la distance entre la piscine ou le spa avec les éléments ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Aux limites de terrain (ligne avant, latérale et arrière);</li> <li>b) Au bâtiment principal;</li> <li>c) Aux bâtiments accessoires;</li> <li>d) À la fosse (si applicable);</li> <li>e) À l'élément épurateur (si applicable)</li> <li>f) Aux équipements de filtration;</li> <li>g) À la thermopompe.</li> </ul>	

### TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ

	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Piscine hors terre, creusée, spa, abri d'un spa, bain vapeur	75 \$	6 mois
Agrandissement et rénovation – Piscine, spa, abri d'un spa, bain vapeur	50 \$	6 mois
Renouvellement du permis	Coût initial du permis	6 mois

### CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS

Date de début :		Date de fin :	
Coût des travaux (matériaux et main-d'œuvre) :			

## SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION

NOMBRE MAXIMAL	Une seule piscine qu'elle soit creusée ou hors terre. Un spa par terrain.
IMPLANTATION AUTORISÉE DANS :	Cour arrière, cour latérale ou cour avant secondaire à condition de respecter la marge de recul prescrite pour le bâtiment principal. Une piscine peut être incluse dans l'espace habitable d'une résidence. Dans ce cas, les dispositions pour le bâtiment principal s'appliquent. Une piscine peut être couverte aussi sans être intégrée au bâtiment résidentiel. Dans ce cas, la structure couvrant la piscine doit respecter une distance minimale de 1,5 mètre des lignes latérales et arrière. Une piscine ne doit pas être située sous une ligne ou un fil électrique.
DISTANCE MINIMALE DES LIGNES DE TERRAIN	La piscine doit être implantée à 1,5 mètre des lignes latérales ou arrière. Le spa doit être implanté à 1 mètre des lignes latérales ou arrière.
DISTANCE MINIMALE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL	La piscine doit être implantée à 2 mètres d'un bâtiment principal. Il n'y a pas de distance à respecter entre le spa et un bâtiment (principal ou accessoire).
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Les clôtures doivent être conformes à <i>Loi sur la sécurité des piscines résidentielles</i> et règlement d'urbanisme. Les clôtures temporaires, amovibles ou non rigides ne sont pas autorisées pour sécuriser l'enceinte de la piscine. Une galerie ou un patio (plate-forme) peut être annexé à la piscine. Lorsque non utilisé, l'accès au spa doit être empêché par un couvercle conçu à cette fin. L'abri d'un spa ne doit pas excéder 23,5 mètres carrés. Il doit être implanté à 1 mètre d'un bâtiment principal et à 1 mètre d'un bâtiment accessoire.
LOI SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES	Les dispositions de la <i>Loi sur la sécurité des piscines résidentielles</i> (L.R.Q., c. S -3. 1 .02, r.1) ainsi que les dispositions des règlements édictés sous son empire, incluant leurs annexes et leurs amendements, relatives à la sécurité des piscines résidentielles doivent être respectées : <a href="http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document">www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document</a> .

## RÈGLEMENT SUR PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Certains secteurs peuvent être assujettis à ce Règlement. Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure au PIIA. Des délais supplémentaires et des frais de 100 \$ doivent être prévus relativement à l'analyse du dossier pour l'obtention du permis.

## SIGNATURE DU REQUÉRANT

Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la [Politique de confidentialité](#).

Signature :

Date :

## À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME

Matricule :		Type de lot :	
Zone :		N° de lot :	C.O.S :
N° de la demande :		N° de permis :	
Nom de l'inspecteur :		Date :	